



Circulaire FSESP LC n°56 (2008)

Au Réseau des services pénitentiaires de la FSESP

Pour information : Aux membres des Comités permanents sur l'Administration nationale et européenne et sur les Services sociaux et de santé de la FSESP

Réf. : NS/DG

Demander : Nadja Salson (NEA) nsalson@epsu.org Tél. : +32 2 250 10 88

Le 9 octobre 2008

**Réunion du Groupe de travail sur les Services pénitentiaires
4 décembre 2008**

Maison syndicale internationale (ITUH)- Salle B
5, Boulevard du Roi Albert II, Bruxelles

Chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion du Groupe de travail sur les services pénitentiaires qui se tiendra le 4 décembre 2008 à la salle B de la Maison syndicale internationale (ITUH), 5, Bd du Roi Albert II, à Bruxelles.

La réunion débutera à 10 heures pour s'achever à 17 heures.

L'ordre du jour vous parviendra sous peu. Il comprend les points suivants :

- Journée d'action contre le surpeuplement carcéral, 28/2/2008 : Évaluation et suivi
- Plan d'action de la FSESP pour les services pénitentiaires (en annexe)
- Évolution de la situation s'agissant des services pénitentiaires
- Échange de vues avec des représentants de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe (à confirmer)

Veillez nous signaler les thèmes que vous voudriez voir aborder.

Langues de travail

Nous avons demandé les services d'interprétation suivants : parler et écouter en anglais, français, espagnol, suédois ainsi qu'une langue d'Europe de l'Est à déterminer en fonction de la liste des participants arrêtée au 25 octobre. Vous pourrez aussi prendre la parole en danois, néerlandais, italien et norvégien, en fonction de la liste des participants, mais aucune interprétation n'est prévue vers ces langues.

Veillez renvoyer le formulaire d'inscription en annexe dûment complété pour le **24 octobre au plus tard**.

Exceptionnellement, une assistance financière est prévue pour un nombre limité de participants (1 par pays) suivant les "règles applicables à l'assistance financière" jointes en annexe. Toutefois, le remboursement se fera sur la base des formulaires de demande complétés (accompagnés des pièces justificatives originales) qui seront distribués en séance.

Avec nos sincères salutations.

Nadja

Liste des annexes : figure à l'adresse <http://www.epsu.org/a/4147> (zone réservée aux membres - au besoin, cliquer sur le bouton "Actualiser" – nom d'utilisateur : epsu, mot de passe : uspe)

- Liste d'hôtels et plan du quartier
- Assistance financière
- Formulaire d'inscription
- Plan d'action pour les prisons (en EN/FR/DE/ES/SV) – figure à l'adresse <http://www.epsu.org/a/3036>